SEMLORE
SA Economie Mixte à Conseil d'Administration
Tel : 04.92.44.00.39 - Fax : 04.92.44.07.80.
Email : infos@lesorres.com
SIRET : 509 289 054 00025 - APE : 4939C
N°TVA Intracommunautaire : FR 95 509 289 054

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA CARTE LiberTski HIVER 2013-2014

Date : 18/10/2013

DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente de la station, mises en ligne sur le site Internet et/ou annexées au bon de commande.

Les présentes conditions ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre la SEMLORE et chacun des adhérents et bénéficiaires de l'offre « LiberTski ».

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques « non commerçantes ».

Article 1 : DEFINITIONS

Adhésion : désigne la souscription à la carte « LiberTski ».
Adhérent : désigne une personne physique majeure et capable, qui souscrit au programme « LiberTski ».
Bénéficiaire : désigne la personne porteuse d'une carte « LiberTski » et en bénéficiant.
Carte : Désigne le support physique pour le programme « LiberTski » sous forme de carte à puce RFID, nominative, personnelle et incessible permettant l'accès aux remontées mécaniques de la station LES ORRES.
Consommation : Nombre de journées skieurs consommées par les bénéficiaires sur une période donnée.
Compte adhérent : Désigne le compte regroupant l'ensemble des bénéficiaires rattachés à l'adhérent accessible sur Internet et lui permettant d'accéder, après s'être identifié, aux consommations des bénéficiaires du compte, aux services, à ses factures et à ses données personnelles.
Exploitant : Société d'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable LES ORRES.
Site Internet : Désigne le site www.lesorres.com
Service client : Désigne le service d'information et d'assistance mis à la disposition des adhérents et bénéficiaires par la SEMLORE dans les conditions définies sur le site internet.
PPU : désigne le mode de paiement à la consommation, conditionné par une souscription volontaire et à l'acceptation du prélèvement automatique par Carte Bancaire.

Article 2 : ADHESION

La carte « LiberTski » est proposée par la SEMLORE sur le site Internet : www.lesorres.com
Les adhésions sont souscrites en ligne par l'adhérent pour le compte du bénéficiaire, l'adhérent pouvant être lui-même bénéficiaire.
L'adhérent peut souscrire plusieurs adhésions pour le compte de plusieurs bénéficiaires dans la limite de 8 adhésions.
En souscrivant l'adhésion, l'adhérent déclare accepter les présentes conditions générales de vente ainsi que les conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques de LES ORRES.
La SEMLORE est libre de refuser la demande d'adhésion pour un motif légitime, tel que l'insolvabilité notoire ou la résiliation d'une précédente adhésion pour fraude ou défaut de paiement. L'adhérent est invité à conserver une copie de sa confirmation de commande ainsi qu'un exemplaire des présentes conditions générales (sous format électronique ou impression papier).
Après validation des adhésions et leur paiement, la SEMLORE adressera un courrier électronique (Email) de bienvenue l'informant de la mise à disposition de sa facture sur son espace dédié et de la date d'envoi par courrier de(s) la carte(s).
L'adhésion est non remboursable et non échangeable

Article 3 : DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L.121-20 du code de consommation, l'adhérent dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre de la SEMLORE pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception, à la SEMLORE – Service clientèle – Bâtiment administratif – 05200 LES ORRES.
Si l'adhérent dispose de (s) la carte (s) pendant ce délai, il s'engage, à la (les) renvoyer, à ses frais, par courrier recommandé avec avis de réception à la SEMLORE. Si l'adhérent exerce son droit de rétractation dans les conditions ci-dessus mentionnées, il peut, le cas échéant, demander le remboursement de(s) adhésion(s) déjà payées. Le remboursement sera effectué à l'adhérent dans un délai de 30 jours suivant la date de réception de la rétractation. Dans l'hypothèse ou l'un des bénéficiaires du compte adhérent consommeraient des journées skieurs avant l'expiration du délai précité, l'adhérent ne pourra plus exercer son droit de rétractation sur l'adhésion concerné conformément aux dispositions de l'article L.121-20-2 du Code de la Consommation.

Article 4 : DUREE DE VALIDITE DE L'ADHESION

L'adhésion est souscrite pour une période courant du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante quelque soit la date de souscription.
L'adhésion se renouvelle par tacite reconduction aux conditions tarifaires en vigueur au jour du renouvellement.
L'adhérent sera informé par courrier électronique ou postal 1 mois au moins avant la date d'expiration de son adhésion, des conditions applicables au renouvellement de l'adhésion. Il disposera alors d'un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier, pour notifier son opposition au renouvellement, s'il le souhaite sur son espace personnel ou par lettre recommandée AR, cachet de la poste faisant foi. A défaut de manifestation expresse de sa part, l'adhésion sera automatiquement reconduite pour une période de 12 mois courant à partir du 1er novembre de chaque année. Le montant du renouvellement de l'adhésion est exigible à compter du 1er novembre de chaque année.
L'adhérent s'engage à communiquer tout changement d'adresse postale et/ou électronique dans les plus brefs délais. La SEMLORE ne pourra être tenue responsable en cas de non réception de ce courrier si ces changements n'ont pas été signalés par l'adhérent.

Article 5 : TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

5.1 tarif carte et adhésion

Tarif unique (6-74 ans) par carte : 8 €

Les tarifs journées « LiberTski » sont fixés par la SEMLORE et sont facturés à l'adhérent selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de la consommation.
En cas d'opération promotionnelle applicable au tarif « grand public d'une journée de ski, l'adhérent « LiberTski » bénéficiera de manière automatique du tarif le plus intéressant sans aucune intervention de sa part.
Concernant le paiement à la consommation, l'adhérent est informé que le déclenchement du tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques du domaine par un bénéficiaire, donnera lieu à la facturation du tarif journée « LiberTski », quelque soit le nombre de passage effectués pendant la journée facturée.

5.2 Modalité de paiement

Le montant de la carte « LiberTski » et le paiement à la consommation, sont payés par carte bancaire. Attention, le mode de paiement par e-Carte Bleue n'est pas accepté. Lors de l'adhésion, l'adhérent communique les numéros et la date de validité de sa carte bancaire (la saisie est effectuée sur un site sécurisé). Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par l'adhérent, pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription à la carte « LiberTski », de son utilisation. Les informations seront donc conservées pendant la durée de l'abonnement par la SEMLORE pour les besoins de paiement. Les sommes dues sont exigibles à la date indiquée sur la facture.

5.3 Facturation dans le cadre du paiement à la consommation

Toutes les semaines, la SEMLORE établit un relevé des consommations réalisées au titre de la semaine écoulée par les bénéficiaires du compte adhérent sur le domaine. Le calcul des consommations s'effectue par semaine, dernier jour de la semaine inclus, sur la base du tarif

journée « LiberTski » en vigueur applicable sur le domaine skiable Les Orres.

Le relevé des consommations précise pour chaque bénéficiaire du compte adhérent : la date de passage et le montant correspondant.

Sur la base du relevé des consommations, la SEMLORE facture et prélève, chaque semaine, la carte bancaire de l'adhérent, des sommes dues dans le cadre de son adhésion.

La facture ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués sur les remontées mécaniques des Orres par les bénéficiaires pendant la période considérée. Toute consommation omise sur le relevé sera facturée ultérieurement.

L'adhérent pourra visualiser à partir de son compte adhérent l'ensemble de ses factures.

Le montant de la facture est prélevé sur la carte bancaire, chaque mercredi de la semaine suivant la période de facturation, sans que cette date puisse être opposable, ni contractuelle.

5.4 Défaut de paiement

En cas de rejet de paiement de la facture, la SEMLORE pourra émettre un nouveau prélèvement en fonction du motif de rejet du paiement. Le cas échéant, elle mettra en demeure l'adhérent par courrier électronique ou postal de payer les sommes dues. Des pénalités de retard, égales aux taux d'intérêt légal en vigueur à la date de facture seront exigibles à compter du jour du défaut de paiement.
Ces pénalités s'ajoutent au paiement principal.
Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans modification préalable, la suspension de la (les) carte (s) du compte adhérent jusqu'à paiement complet des sommes dues.
Par ailleurs, et à défaut pour l'adhérent de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que l'adhérent principal porterait à la connaissance de la SEMLORE, la résiliation de (des) l'adhésion (s) du compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles. Les frais forfaitaires de recouvrement sont à la charge de l'adhérent.

Article 6 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

La carte est non remboursable et non échangeable. La carte demeure la propriété exclusive de la société Emettrice.

La carte est réputée nominative et d'un usage strictement personnel. Des contrôles pourront être effectués sur les remontées mécaniques du domaine skiable. En cas de fraude, la carte sera confisquée au fraudeur, la journée de ski sera débitée sur le compte de l'adhérent de la carte, ce dernier devra repayer l'abonnement pour pouvoir récupérer sa carte.

. Le bénéficiaire doit être porteur de sa carte durant tout le trajet effectué sur les remontées mécaniques de l'aire de départ à l'aire d'arrivée.

L'accès est accordé exclusivement sur présentation de la carte aux bornes d'accès et selon les périodes et horaires d'ouverture des remontées mécaniques.

En cas de non présentation de carte aux tourniquets des bornes d'accès, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé. En aucun cas, l'exploitant ne pourra être tenu au remboursement ultérieur de l'achat de titres de transports effectué par l'adhérent et/ou bénéficiaire résultant de l'oubli, d'une perte ou d'un vol de la carte « LiberTski ».

De plus, ces titres achetés en caisse ne pourront faire l'objet d'un report dans la fidélisation des consommations de ski.

La SEMLORE ne saurait être responsable de la mauvaise utilisation de cette carte, et en particulier de la conservation de plusieurs cartes sur soi lors d'une même journée de ski (un prélèvement par carte).

Article 7 : MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DE L'ADHERENT ET/OU DU BENEFICIAIRE

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (e-mail), de numéro de téléphone portable, de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, l'adhérent s'engage à notifier le service clientèle la modification intervenue dans un délai de 5 jours suivant ledit changement.
La modification prendra effet au maximum 8 jours après réception. La modification sera à effet immédiat lorsque les modifications seront faites directement sur le site internet ou par téléphone.
Le non respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'adhérent de l'autorisation de paiement par carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'adhésion(s) du compte adhérent.

Article 8 : OBLIGATION EN CAS DE VOL, PERTE OU DETERIORATION DE LA CARTE

En cas de vol ou de perte, l'adhérent ou le bénéficiaire est tenu d'en avertir immédiatement la SEMLORE par courrier électronique ou par téléphone en précisant les informations indiquées sur le ticket délivré lors de la vente de la carte.
De même, l'adhérent ou le bénéficiaire pourra déclarer la perte ou le vol également aux caisses centrales des remontées mécaniques de la station Les Orres 1650.
Dans ce cas, la SEMLORE s'engage à bloquer immédiatement l'usage de la carte qui sera mise sans délai en opposition à compter de la date de réception de la demande. Un courrier électronique (email) sera adressé à l'adhérent et au bénéficiaire pour l'informer du blocage de la carte.

Il est précisé à l'adhérent qu'une indemnité forfaitaire de 8 € sera facturée et réglée par ce dernier à titre de participation aux frais de remplacement.

La SEMLORE adressera la nouvelle carte à l'adhérent par courrier dans les meilleurs délais.
La nouvelle carte pourra aussi être remise en mains propres à l'adhérent aux caisses centrales de la station Les Orres 1650 uniquement au guichet groupe et réservation si la déclaration a été faite sur place.

Article 09 : Contacts du service clients

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le service clientèle peut être contacté :

Par téléphone au 04.92.44.16.05 (appel normal depuis un poste fixe en France Métropolitaine) du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h
et au 04.92.44.16.06 (appel normal depuis un poste fixe en France Métropolitaine) du samedi au dimanche de 8 h 45 à 17 h.

Par le biais du site Internet à la rubrique « contact »

Par courrier à l'adresse suivante : SEMLORE – Service Clients - Bâtiment Administratif – 05200 LES ORRES.

Article 10 : RESILIATION A L'INITIATIVE DE L'ADHERENT

L'adhérent peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son adhésion auprès du service client par téléphone ou par courrier recommandé avec avis de réception. L'adhérent devra rappeler les références de son contrat : coordonnées, numéro de compte adhérent et numéro de la (des) carte (s).
A réception de la demande de résiliation, la SEMLORE adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera la (les) carte (s) du compte adhérent et les bénéficiaires du compte adhérent ne pourront plus bénéficier des avantages de (s) carte (s), sauf à souscrire une nouvelle adhésion. La résiliation prendra effet à la date indiquée par l'adhérent lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification. La résiliation de l'adhésion sur l'initiative de l'adhérent n'ouvre droit ni au remboursement de l'adhésion, ni à indemnisation. Une confirmation sera envoyée par courrier électronique à l'adhérent. Les consommations antérieures à la date de résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l'adhérent.

Article 11 : RESILIATION A L'INITIATIVE DE LA SEMLORE

La SEMLORE se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l' (des) adhésion (s) avant son échéance et d'annuler la (les) carte (s), en cas de non respect par l'adhérent et/ou l'un des bénéficiaires du compte adhérent de l'une quelconque des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales, notamment en cas de défaut de paiement, d'utilisation frauduleuse (non respect du caractère nominatif et personnel de la carte), de déclarations frauduleuses ou falsification, de violation des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation du domaine, de comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ce, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel.
La SEMLORE se réserve le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un adhérent dont l'adhésion a déjà fait l'objet d'une résiliation sur l'initiative de la SEMLORE.

Article 12 : EFFET DE RESILIATION

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif :

- l'adhérent devra restituer à la SEMLORE la (les) carte (s) en sa possession et/ou en possession des bénéficiaires du compte adhérent.
- La SEMLORE facture les sommes non réglées dues au titre de l'Adhésion, consommations incluses. A ces sommes s'ajoutent, le cas échéant, les pénalités et indemnités prévues à l'article 5.

Article 13 : RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée auprès du service client dans les 15 jours suivant la survenance de l'évènement à l'origine de la réclamation.
La réclamation doit être envoyée au
SEMLORE
Service clients - Carte LiberTski
Bâtiment Administratif
05200 LES ORRES.

Article 14 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies par la SEMLORE lors de la souscription de l'adhérent ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la carte.

Ces informations sont destinées à l'usage de la SEMLORE, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'aux prestataires et mandataire pour la gestion et l'exécution de la présente adhésion.

Les adresses postales et de messageries (e-mail), téléphone (fixe et/ou mobile) de l'adhérent et des ayants droits sont susceptibles d'être communiquées à des partenaires commerciaux.

A ce titre, l'adhérent et les bénéficiaires sont informés qu'ils sont susceptibles de recevoir des offres de ces organismes ou sociétés. L'adhérent et les bénéficiaires qui acceptent que les informations le concernant soient communiquées dans les conditions définies ci-dessus, cocheront la case, prévue à cet effet lors de leur adhésion.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles.

Article 15 : DISPOSITIONS DIVERSES

La SEMLORE se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Ces modifications seront notifiées par courrier électronique (e-mail) à l'adhérent un mois avant leur entrée en vigueur, sauf en ce qui concerne les modifications de tarification des accès aux remontées mécaniques du domaine skiable Les Orres, lesquelles sont immédiatement applicables. En cas de refus par l'Adhérent des modifications apportées, celui-ci pourra procéder à la résiliation de son Adhésion dans les conditions définies à l'article 11 ci-avant.

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficultés d'interprétation / d'application de l'une quelconque des dispositions présentes dans les conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales d'Adhésion sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.